FRC 1. 8872

8872

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 112 64

OPINION

DE J. A. CREUZÉ-LATOUCHE,

Député de la Vienne;

Contre la proposition d'hypothéquer les assignats sur les biens des particuliers.

Séance du 17 Ventôse.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

IL faut nécessairement que les dépenses de l'état soient prises sur le domaine de l'état lorsqu'il en a un, ou qu'elles soient fournies par une cotisation de tous les citoyens qui le composent, lorsque ses autres ressources sont insuffisantes. Ce principe est si clair & si incontestable, il est tellement consacré par les principes éternels du droit naturel & par la constitution, qu'on ne feroit que l'affoiblir, ce me semble, si l'on vouloit en faire une loi particulière dans le moment actuel. Et en effet, vous n'échapperiez pas à ce raisonne-

ment : « Si vos ressources excèdent vos besoins, comme vous » l'affirmiez, vous diroit-on, pourquoi nous demander une » partie de nos biens, tandis que vous en avez qui vous » embarrassent ? Mais si vous craignez au contraire que » ce qui est dans vos mains ne vous suffise pas, vous » nous avez donc trompés ? »

Je pense que celui des préopinans qui a le premier proposé de déclarer les assignats hypothéqués spécialement sur les *propriétés territoriales*, n'a pas persisté dans cette distinction ; & que si la Convention jugeoit à propos de décréter en ce moment l'hypothèque des assignats sur les biens des particuliers, elle n'en excepteroit pas les autres espèces de richesses, ou de possessions qui font partie des richesses ou qui les reproduisent. Agir autrement seroit blesser cruellement la justice, & réduire aux derniers excès l'agriculture à qui il reste tant de plaies profondes à guérir.

Mais en généralisant même la déclaration de l'hypothèque, comme la justice l'exige, on ne peut pas contester que tout l'effet en porteroit presqu'uniquement & exclusivement sur les terres : car on sait avec quelle facilité toutes les espèces de richesses, quelqu'énormes qu'elles soient, se soustraient à l'impôt lorsqu'elles ne consistent pas en terres, tandis qu'il n'y a aucun moyen d'y échapper pour les possesseurs de biens territoriaux. Il faut donc s'attendre que cette déclaration, même aussi généralisée qu'elle pourroit l'être, donneroit à l'industrie de l'agriculture, avec les plus vives alarmes, la plus grande défaveur, & qu'en lui ôtant l'espérance & la sécurité dont elle a tant de besoin, on réduiroit infiniment ses produits : ce qui ne seroit pas, à beaucoup près, un moyen de ramener l'abondance & de faire baisser les prix des denrées.

La seconde proposition de recourir en ce moment à une nouvelle contribution extraordinaire, me sembleroit devoir produire les mêmes effets sur le crédit, c'est-à-dire, répandre les mêmes doutes sur la réalité de nos ressources : mais, à coup sûr, elle porteroit subitement la plus effroyable dévastation dans les sources des subsistances, dont tout le monde connoît également les besoins, mais dont on ne sait pas aussi généralement les moyens qui les reproduisent.

Qu'est-ce donc que cette terre, contre laquelle vont tou-

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jours se reporter les troubles inséparables des révolutions, & sur laquelle retombent en définitif, dans la plus grande disproportion, les charges publiques, parce qu'elle a le malheur d'être toujours en place & toujours en vue?

Les terres sont-elles en effet des sources naturelles, où l'on n'ait qu'à puiser les productions comme l'eau? C'est bien ainsi que les considèrent & l'ignorance sauvage du vandalisme, & l'insensée fiscalité des despotes & de leurs courtisans; mais l'expérience de tous les pays, & sur-tout du nôtre, doit détruire sans retour cette erreur. Vous savez tous que dans l'agriculture, la terre est un agent purement passif qui ne rend qu'en raison de ce qu'il reçoit: & en réunissant toutes les idées qui sortent de cette simple vérité, vous voyez qu'une terre n'est, en dernière analyse, qu'un instrument, un outil, un vrai métier de mécanicien, qui attend que l'homme le mette en mouvement, & dont tous les produits dépendent des matières qu'on y établit, de l'entretien qu'on lui donne, des réparations que l'on y fait, des dépenses qu'on y emploie, du courage, de l'industrie, & des facultés pécuniaires du maître de l'atelier.

On concevra sans peine, d'après ces simples réflexions, comment les produits de l'agriculture doivent être en raison des capitaux qu'on lui reporte, ou dont on la laisse jouir.

Mais il faut encore remarquer que dans les autres parties de l'industrie, telles que le commerce & les fabriques, les avances & les profits rentrent au jour le jour, ou du moins assez rapidement: au lieu que dans l'agriculture, ils se font long-temps attendre, & sont presque toujours plus bornés & plus souvent incertains. Le bled, qui est de toutes les denrées de première nécessité, la plus prompte en apparence à se reproduire, exige cependant au moins deux années de travaux, d'avances, de préparatifs & de sacrifices pour les seules opérations habituelles & ordinaires. Les produits des bestiaux, des vignes, des arbres fruitiers & des bois, coûtent des attentes & des soins de bien plus longue durée.

Reportez maintenant vos regards sur l'état de l'agriculture & des campagnes; voyez-y par-tout les traces désastreuses & sanglantes de la destruction des hommes & des bestiaux, des arbres & des bâtimens; des réquisitions, des taxes ré-

volutionnaires & du *maximum*; & de tous les fléaux divers de la tyrannie monarchique, de la guerre & de la nature.

Considérez en même-temps cette immensité de domaines passés dans les mains de la nation, qui, devenus nécessairement moins productifs sous cette régie, seront encore exceptés du nouvel impôt, qui retombera par conséquent tout entier sur la partie de l'industrie agricole, sans contredit la plus précieuse, mais aussi la plus épuisée, la plus ravagée, & peut-être pour long-temps la plus impuissante.

Je dois vous rappeler ici une maxime de J. J. Rousseau, qu'on n'accusera pas d'avoir regardé trop favorablement les propriétés territoriales. C'est en considérant les suites funestes des charges trop fortes mises sur les terres & sur l'agriculture, qu'il laisse échapper ce mot frappant, dicté par la nature même du cœur humain : *Pour qui*, dit-il, *perd le fruit de sa peine, c'est gagner que de ne rien faire.* N'attendez donc pas que les terres puissent être fécondées, ni continuer de produire, lorsque vous les aurez déclarées formellement en saisie, ou que vous en tirerez le principal revenu.

C'est, dit-on, un appel à faire au civisme des propriétaires, qui doivent plus à la société, parce qu'elle garantit principalement leurs propriétés (1). En d'autres temps, je pourrai montrer l'injustice de cette préférence qui attaque la société dans ses fondemens, outre qu'elle établit une distinction barbare entre les différentes espèces de richesses, & les différentes manières d'employer ses facultés & son industrie (2). Je me contenterai d'observer pour ce moment

(1) Opinion de Thirion dans la séance du 9 ventôse.

(2) Les rentiers, les marchands, les manufacturiers, & jusqu'aux artisans, ne sont pas moins intéressés que les propriétaires, au maintien de la société, pour la conservation de leurs ressources & de leur existence. Les artisans eux-mêmes ne sont point des cosmopolites étrangers à leur patrie, comme on le croit faussement. Quand ils sont établis dans un lieu, il faut des circonstances bien extrêmes pour les forcer de se déplacer; mais ceux que je viens de spécifier, ont tous des risques à courir dans les invasions, dans l'anarchie & dans les troubles; tous ont proportionnellement le même intérêt que les propriétaires, dans le maintien de l'ordre, de la liberté, de la paix & de la fortune publique. Voyez la multitude des pauvres & la misère des ouvriers dans les pays où les finances sont mal gouvernées; voyez si les malheurs de Lyon & de la Vendée y ont été plus profitables aux artisans & aux autres citoyens, les voleurs exceptés, qu'aux propriétaires?

que tout le civiſme du monde n'empêche pas que dans toute eſpèce d'induſtrie où il faut des avances & de gros frais, *qui n'a rien ne puiſſe rien.* D'ailleurs, comment propoſer à cette claſſe actuellement ſi malheureuſe de porter elle ſeule un fardeau dont ceux qui la dévorent retirent ſous ſes yeux tout le profit? Eſt-ce parmi les anciens propriétaires des terres que l'on trouve cette infinité de fortunes ſcandaleuſes qui ſe ſont élevées depuis deux ans? Peut-on donc attendre des efforts impoſſibles de ceux qui ſe trouvent dénués de tous leurs moyens; & n'exiger que d'eux ſeuls un degré de dévouement qui excède la meſure ordinaire du cœur humain? Parlez-leur de nouveaux ſacrifices, quand leur montrant le terme de vos dépenſes, vous pourrez leur en parler pour la dernière fois, & leur répondre par une économie réelle, qu'après vous avoir cédé une partie de leurs poſſeſſions, ils ſeront du moins aſſurés de conſerver le reſte. Tant de gens ſe ſont donnés pour des héros en civiſme, qui n'étoient ſeulement pas des hommes, qu'il faut à préſent ſe remettre plus près de la nature, pour n'être plus obligés de décompter. Or, en fait de finances, le plus mauvais de tous les calculs eſt de compter ſur une généralité de prodiges. Mais faire produire les terres, en ébranlant les propriétés, & en ôtant toutes facultés aux propriétaires, eſt un problême dont on n'a point encore vu la ſolution.

En admettant même ce projet d'une taxe extraordinaire, comment ſe tirer de l'embarras, de l'impoſſibilité même de l'exécution pour la répartition & le recouvrement?

Les journaliers & tous les mercenaires qui concourent à la culture de la terre, ne peuvent être ſoumis à votre contribution; mais leur rareté, qui fait hauſſer le prix de leurs ouvrages, eſt un ſurcroît de charges pour l'agriculture, qui met les propriétaires cultivateurs dans l'impoſſibilité d'en ſoutenir de nouvelles, & de continuer, en même-temps leur travaux ordinaires.

Les très-petits propriétaires, dont la multiplication a trouvé tant de partiſans ſous le ſyſtême d'où nous ſortons, y échapperont eux-mêmes par leur misère, ſoit réelle, ſoit apparente. C'eſt ſur-tout quand il s'agit de forcer les impôts ſur cette claſſe, que l'on retrouve une vérité que ne doivent jamais perdre de vue des adminiſtrateurs en ſi-

nances : c'eſt qu'ici, deux & deux, au lieu de faire quatre, ne font bien ſouvent que zéro.

Il ne vous reſtera donc que les propriétaires plus conſidérables ; mais ceux d'entr'eux qui ont affermé leurs domaines, réduits à une ſorte d'indigence par les augmentations des prix des denrées, vous demandent à grands cris les réſiliemens de leurs baux, en vous expoſant leur ruine. Non-ſeulement ils ne peuvent rien faire pour les améliorations de leurs domaines ; mais il leur eſt également impoſſible d'en ſoutenir les plus urgentes réparations. En prenant ſur ce qui leur reſte pour leur ſtricte ſubſiſtance, n'agrandiſſez-vous pas toutes les plaies déſolantes de l'agriculture, dont on peut dire avec certitude ce qu'on a dit de la guerre, que le nerf en eſt l'argent?

Parmi les propriétaires qui cultivent eux-mêmes, vous trouverez les plus délicats, les plus généreux, & les meilleurs citoyens, ruinés par les effets déſaſtreux du *maximum*. Il vous faudroit donc, ou achever d'écraſer les plus fidèles obſervateurs des lois, ou admettre des diſtinctions impoſſibles à réaliſer. Mais, dans tous les cas, vous ne verriez plus que déſolation & découragement dans les campagnes, & des réductions effrayantes dans les quantités des denrées, réſultant de l'impoſſibilité de les reproduire, ou, ce qui revient au même, du déſeſpoir des producteurs. Je ne crois pas que l'on pût acheter par des maux plus terribles de plus foibles ſecours.

Toutes les raiſons qui ont donné l'idée de propoſer l'hypothèque, pourroient être juſtes, & ſans replique, que je n'y trouverois pas moins la difficulté de ſe paſſer de ſubſiſtances, & de vivre ſans manger.

Je vous ai dit que le nerf de l'agriculture étoit, comme celui de la guerre, l'argent. S'il vous étoit poſſible d'employer tous les fonds de la tréſorerie à réparer les ravages qu'a ſoufferts l'agriculture depuis deux années, & les pertes incalculables qui réſultent pour les terres, du ſeul déplacement des hommes, vous ne pourvoiriez encore qu'à une foible partie de leurs beſoins. Mais puiſqu'il eſt malheureuſement hors de votre puiſſance de porter à l'agriculture un pareil ſecours, que peut-on penſer d'un projet qui tend à lui ſouſtraire ce qui lui reſte de facultés & de reſſources pour nous nourrir ?

Thirion nous a bien dit, en insistant sur ce système, qu'on auroit égard à l'état des fortunes : mais comment, encore une fois, réaliser cette distinction ? Comment constater, par exemple, cette innombrable quantité de fortunes que fait naître chaque jour le plus horrible agiotage, sans laisser aucune trace ? Leurs possesseurs ne seront ni frappés de l'hypothèque, ni atteints par les taxes : c'est donc à dire que vous vous vengerez uniquement sur les possesseurs des terres ! Mais comment distinguer ceux qui se sont enrichis en bravant les lois du *maximum*, de ceux qui ont tout sacrifié pour demeurer fidèles à cette affreuse loi ? Comment distinguer encore ceux qu'ont obéré les séjours des prisons, de ceux qui se sont également ruinés, soit pour les éviter, soit pour s'en tirer ? Enfin, que direz-vous, & à ceux dont les réquisitions ont détruit les bestiaux, & à ceux qui, par d'autres causes, sont obligés de vendre ou de s'endetter excessivement pour s'en procurer, ou à qui la disette générale ôte presque l'espérance d'en avoir pour leurs cultures ? Est-il bien vrai qu'on ait pu s'arrêter à un pareil système, lorsque l'état de notre agriculture présente un si triste tableau ? Il faudroit donc du moins proposer de supprimer le comité d'agriculture, dont le nom ne seroit plus pour son objet qu'une cruelle dérision.

Je dis, en me résumant, qu'il n'y a point d'abondance, point de subsistances, point de pain, sans culture ; point de culture sans avances, sans moyens pécuniaires, sans propriétés certaines, sans imperturbable sécurité. Je dis qu'une contribution extraordinaire, qui seroit presque nulle en raison de nos besoins, seroit impossible à réaliser par le recouvrement ; je dis enfin qu'une hypothèque spéciale, décrétée en ce moment, donneroit une nouvelle atteinte au crédit public, & ralentiroit infailliblement les ventes des domaines nationaux ; mais que de plus, en arrêtant subitement les travaux dans les campagnes, elle frapperoit de stérilité les terres, & ne nous laisseroit pour perspective que des famines après des famines, en réduisant l'industrie agricole à l'impuissance & au néant.

Il est, pour les gouvernemens, des richesses dont la nature est telle, qu'elles s'évanouissent dès qu'ils veulent y porter la main. L'hypothèque de toute la dette publique sur tout ce

qui compose la fortune publique, est de droit naturel; mais elle vous échappe & vous perdez tout, si vous essayez de la confirmer par un décret. Dans un tel ordre de choses, vous verriez bientôt les terres des particuliers se couvrir de ruines & de ronces; la richesse ne seroit plus nulle part, & vous n'auriez fait que réaliser la fable de la poule aux œufs d'or. Je demande la question préalable sur la proposition d'une déclaration d'hypothèque & d'une taxe extraordinaire.

La Convention nationale a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que la proposition de l'hypothèque & de la taxe n'avoit pas été appuyée.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse l'an III.